



Ville de  
**Kingersheim**

Police municipale

267/2024

## Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le 15 juillet 2024

Le Maire de la Ville de Kingersheim

- Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,  
Vu La déclaration de travaux déposée par l'entreprise ENSIO pour ORANGE en date 11 juillet 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de raccordement réalisés par l'entreprise ENSIO EST pour ORANGE, sise 4, rue du Transformateur, 68126 BENNWIHR GARE, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de Guebwiller.

### ARRETE

**Article 1** – Entre le lundi 12 août 2024 et le vendredi 16 août 2024, l'entreprise ENSIO EST est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du n°97 rue de Guebwiller.

**Article 2** – Durant ces travaux, la voie de circulation de droite (sens Wittenheim vers le Kaligone) sera neutralisée dans la section des travaux de la rue de Guebwiller. L'entreprise chargée des travaux délimitera la zone de travaux à l'aide de séparateurs de voie de type K5C.

**Article 3** – Pendant les travaux, la vitesse est limitée à 30km/h rue de Guebwiller dans la section des travaux.

**Article 4** – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche